

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES 3 FORÊTS 4, route de Châtillon - 52120 CHÂTEAUVILLAIN Tél : 03 25 01 38 53 / @ : cc3f@wanadoo.fr

BONJOUR ET BIENVENUE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES 3 FORÊTS

La Communauté de Communes des 3 Forêts et le Conseil Départemental de la Haute-Marne ont instauré la taxe de séjour et la taxe additionnelle à la nuitée. La perception de ces taxes s'effectue toute l'année. Le produit de ces taxes est affecté à des actions d'accueil et de promotion afin de conforter l'attrait touristique de la Communauté de Communes et du Département.

TYPE D'HEBERGEMENT

PAR NUITÉE ET PAR PERSONNE / 2020

TAXE DE

TAXE

SEJOUR

ADDITIONNELLE

PALACES

4,00€

0,40€

HOTELS, RESIDENCES DE TOURISME, MEUBLÉS DE TOURISME 5 ★

1,10€

0,11€

HOTELS, RESIDENCES DE TOURISME, MEUBLÉS DE TOURISME 4 ★

1,10€

0,11€

HOTELS, RESIDENCES DE TOURISME, MEUBLÉS DE TOURISME 3 ★

0,80€

0,08€

HOTELS, RESIDENCES DE TOURISME, MEUBLÉS DE TOURISME 2 ★
VILLAGES DE VACANCES 4 ET 5 ★

0,60€

0,06€

HOTELS, RESIDENCES DE TOURISME, MEUBLÉS DE TOURISME 1 ★ VILLAGES DE VACANCES 1, 2 ET 3 ★, CHAMBRES D'HÔTES

0,50€

0,05€

TERRAINS DE CAMPING ET TERRAINS DE CARAVANAGE classés
Et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques
équivalentes, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs
de stationnement touristique par tranche de 24 heures

3, 4 et 5 ★

0,50€

0,05€

1 et 2 ★

0,20€

0,02€

Tous <u>les hébergements en attente de classement ou sans classement</u>, à l'exception des catégories mentionnées dans le tableau ci-dessus, le tarif applicable par personne et par nuitée à 3 % (hors taxe additionnelle) du coût par la personne et par nuitée dans la limite du tarif le plus élevé adopté par la collectivité ou, s'il est inférieur à ce dernier, du tarif plafond applicable aux hôtels de tourisme 4 étoiles. Le coût de la nuitée correspond aux prix de la prestation d'hébergement hors taxes.

MERCI ET BON SEJOUR Pour toute information : prendre contact avec la C.C.3.F.